

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 299  
26 mars 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvième (299<sup>e</sup>) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 26 mars 2019, à 19 h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)      ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(A)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(M)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 09  
ABSENCES : 02  
TOTAL : 11

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M <sup>me</sup> Julie BOURASSA	(P)
M. Normand CHAMPAGNE	(P)
M <sup>me</sup> Stéphanie LACOSTE	(P)
M <sup>me</sup> Molly PELLERIN JACOB	(P) ( <i>À distance, via Skype</i> )

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Claude DUFOUR	Directeur, Service des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Maude TRÉPANIER	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 00.

*Exceptionnellement, Mme Molly Pellerin Jacob, commissaire-parent, assiste à la séance à distance, via Skype. Elle est réputée présente.*

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### ORDRE DU JOUR

*Monsieur le président, Jean-François Houle, demande aux membres du conseil d'observer un moment de silence à la mémoire de Mme Jeanne Lamothe-Lafrenière, ex-élue scolaire. Madame Lamothe-Lafrenière a joué un rôle d'importance dans l'éducation publique, elle qui fut commissaire de 1969 à 1987, à la Commission scolaire de Drummondville (devenue des Chênes en 1987). Elle fut notamment présidente de la commission scolaire en 1972-1973. À l'échelle provinciale, elle a fait partie du bureau de direction de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) en 1976. La FCSQ lui a décerné sa médaille d'or le 24 février 1977.*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 19 février 2019 (No 298)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 19 février 2019 (No 298)
6. Démission d'une commissaire (Direction générale – Dossier d'information)
7. Structure administrative 2019-2020 (Direction générale – Dossier de décision)
8. Demande de congé sans traitement – Personnel cadre (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
9. Modification à l'acte d'établissement 2018-2019 et 2019-2020 du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau (Direction générale adjointe – FP – Dossier de décision)
10. Octroi de contrat - Rénovation des toits en pente – École Le Relais (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
11. Octroi de contrat - Rénovation d'un toit plat – Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
12. Nomination – Direction d'établissement (Direction générale – Dossier de décision)
13. Résolution – Bourses à remettre aux conseils d'élèves (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)
14. Motion de remerciements à NousTV (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)
15. Motion de félicitations - Élèves de l'école Marie-Rivier - Boursiers à Techno-sciences (Mme Lucie Gagnon – Dossier de décision)
16. Motion de félicitations – Équipe de basketball de l'école La Poudrière – Obtention d'une bannière RSEQ (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)
17. Motion de félicitations - Prix en français de la SSJBCQ (Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision)

SUITE, PAGE 3

Initiales  
du président

18. Période réservée au comité de parents
19. Période réservée au président
20. Période réservée à la direction générale
21. Affaires nouvelles

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CC : 2630/2019**

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

Monsieur Serge Ferland, citoyen, présente au conseil un modèle d'acquisition des connaissances qu'il a conçu. Il souhaite mener un projet-pilote auprès d'une classe d'élèves de la commission scolaire.

*La commissaire Manon Rivard prend place à son siège. Il est 19 h 11.*

*La commissaire Lucie Gagnon prend place à son siège. Il est 19 h 16.*

### **3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

### **4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 FÉVRIER 2019 (NO 298)**

#### **RÉSOLUTION CC : 2631/2019**

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 19 février 2019 (no 298).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

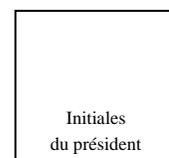
### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 FÉVRIER (NO 298)**

#### **RÉSOLUTION CC : 2632/2019**

Il est proposé par M. Normand Champagne et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 19 février 2019 (no 298).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**6. DÉMISSION D'UNE COMMISSAIRE (Direction générale – Dossier d'information)**

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections scolaires*, le secrétaire général de la commission scolaire, M. Bernard Gauthier, a reçu et accusé réception de la lettre de démission de Mme Isabelle Marquis, commissaire. Il en fait lecture. Le conseil prend acte de la démission.

En conformité avec l'article 3 du projet de loi 185, adopté en mai 2018 (*et décrétant le report des élections scolaires à novembre 2020*), le conseil des commissaires, après consultation du comité de parents, peut pourvoir le poste laissé vacant par Mme Marquis. Le processus visant à trouver la personne qui lui succédera est en cours.

Monsieur le président, Jean-François Houle, souligne le dévouement exceptionnel de Mme Marquis à titre de commissaire, pendant 20 ans. Il rappelle ses états de service éloquents, parmi lesquels on retient ses années passées à la vice-présidence de la commission scolaire, à la présidence du comité exécutif, de même que son engagement marqué dans plusieurs dossiers (*programme de musique à Duvernay, école Saint-Louis-de-Gonzague, création du CFER, réfection du siège social, école alternative et autres*).

**7. STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2019-2020 (Direction générale – Dossier de décision)**

Annuellement, après consultation des associations concernées, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante.

L'organigramme général de même que la structure organisationnelle des postes au primaire et au secondaire accompagnent la présente résolution. Mentionnons que les associations de cadres et de directions d'établissement ont transmis des avis favorables aux modifications proposées. Les projets mis en consultation ont été présentés aux commissaires les 12 février et 19 mars. Le rapport de consultation a été déposé aux commissaires et aux représentants des deux associations le 19 mars dernier.

Nous recommandons l'adoption des modifications à la structure administrative des cadres d'établissements, de centres et de services pour l'année scolaire 2019-2020.

**RÉSOLUTION CC : 2633/2019**

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle;

CONSIDÉRANT l'argumentaire et le rapport de consultation qui a été présenté aux commissaires de même qu'aux gestionnaires de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la part de chacune des deux associations de cadres concernées au terme de la période de consultation.

CONSIDÉRANT le Plan d'engagement vers la réussite;

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- d'adopter les modifications proposées concernant la structure administrative pour l'année 2019-2020 et d'autoriser la direction générale de procéder aux démarches requises afin de rendre cette décision opérationnelle.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT – PERSONNEL CADRE (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Le régime de congé autofinancé vise à permettre à une personne salariée de voir son traitement étalé sur une période déterminée, afin de pouvoir bénéficier d'un congé autofinancé.

La Commission scolaire des Chênes peut accorder un congé sabbatique à traitement différé à un cadre qui en fait la demande, suivant les dispositions du régime de congé sabbatique à traitement différé en annexe du Règlement et de ses amendements.

La personne qui en fait la demande peut bénéficier d'un congé à traitement différé d'une durée de 6 mois ou de 12 mois.

Un congé sabbatique à traitement différé peut être accordé si les dispositions suivantes sont respectées :

- l'employée ou l'employé est permanent au moment où débute le contrat;
- le congé est pour une durée d'un an et le contrat s'étend sur une période de trois, quatre ou cinq ans pour toute employée ou tout employé fournissant une prestation de travail directement reliée à l'élève ou l'absence ne peut avoir des conséquences significatives sur le service direct à l'élève;
- le contrat prend effet au début ou au milieu de l'année scolaire;
- la commission scolaire évalue la capacité de remplacer la personne absente par une personne qualifiée;
- le nombre de personnes en congé dans le secteur d'activité, à l'école, au service ou à la commission scolaire n'affecte pas indûment la stabilité de l'équipe;
- le congé est prévu pendant la deuxième partie du contrat;
- lorsque la commission scolaire juge valable d'accorder le congé durant la première partie du contrat, l'employée ou l'employé dépose à la commission une garantie financière dont les frais sont assumés par l'employée ou l'employé.

Avant d'octroyer un congé sabbatique à traitement différé, la commission scolaire désire tenir compte des besoins du système qu'elle administre, du bon fonctionnement de chaque unité administrative et du remplacement adéquat du personnel absent.

Son acceptation vous est proposée après consultation des directions concernées par la demande.

**RÉSOLUTION CC : 2634/2019**

CONSIDÉRANT que le régime de congé autofinancé vise à permettre à une personne salariée de voir son traitement étalé sur une période déterminée, afin de pouvoir bénéficier d'un congé autofinancé.

CONSIDÉRANT que le Règlement régissant les conditions de travail du personnel cadre, sous réserve de la décision de la commission scolaire, prévoit la possibilité, pour le gestionnaire qui en fait la demande, de bénéficier d'un congé à traitement différé d'une durée de 6 mois à 12 mois;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique visant les congés sabbatiques à traitement différé SRH-POL-06;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique locale de gestion des administratrices et administrateurs;

Initiales  
du président

CONSIDÉRANT la demande soumise par le membre du personnel concerné;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des directions concernées.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par M. Normand Champagne :

- d'accorder à la personne suivante, un congé sabbatique à traitement différé, sous réserve de la signature d'une entente subséquente convenue et signée entre les parties, selon les modalités suivantes décrites ci-dessous :

Cloutier, Erik	Gestionnaire administratif d'établissement Écoles Marie-Rivier et Jeanne-Mance Contrat : 5 ans Durée : 01-07-2019 au 30-06-24 Congé : 01-07-2022 au 31-12-2022
----------------	--

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2018-2019 ET 2019-2020 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU (Direction générale adjointe – FP - Dossier de décision)**

Annuellement, la Commission scolaire des Chênes consulte diverses instances pour son plan triennal des immobilisations, ses actes d'établissement, ses services éducatifs offerts et ses territoires pédagogiques.

En janvier 2019, la commission scolaire a reçu la demande d'offrir le nouveau DEP – Opération d'équipements de production (5362) à l'Établissement Drummond (pénitencier fédéral).

Dans cet édifice s'offre déjà la formation générale aux adultes. Le DEP se déroulerait dans une formule DUAL (60 % en entreprises) grâce à l'existence de l'entreprise Corcan, située dans l'établissement. La formation débiterait en avril 2019 et se poursuivrait en 2019-2020.

Pour cette raison, la commission scolaire doit modifier l'acte d'établissement du CFP Paul-Rousseau afin d'y voir inscrit l'immeuble 13 correspondant à :

ÉTABLISSEMENT DRUMMOND  
2025, boulevard Jean-de-Brébeuf  
Drummondville (Québec) J2B 7Z6  
Code : 873798  
No bâtiment : 873798

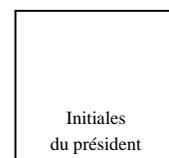
**RÉSOLUTION CC : 2635/2019**

CONSIDÉRANT que la formation professionnelle a reçu la demande, en janvier 2019, d'offrir le nouveau DEP — Opération d'équipements de production (5362) à l'Établissement Drummond (Pénitencier fédéral);

CONSIDÉRANT que la formation débiterait en avril 2019 et se poursuivrait pendant l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau s'est prononcé en faveur des changements soumis.

**SUITE, PAGE 7**



Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Julie Bourassa :

- d'adopter pour l'année 2018-2019 et pour l'année 2019-2020, la modification à l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau en y ajoutant l'immeuble 13 :

ÉTABLISSEMENT DRUMMOND  
2025, boulevard Jean-de-Brébeuf  
Drummondville (Québec) J2B 7Z6  
Code : 873798  
No bâtiment : 873798

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. OCTROI DE CONTRAT – RÉNOVATION DES TOITS EN PENTE – ÉCOLE LE RELAIS (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*.

Le projet consiste à la rénovation des toits en pente de l'école Le Relais.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 26 février 2019.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 19 mars 2019, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront en juin 2019 pour se prolonger jusqu'en juillet 2019.

Un tableau comparatif et la recommandation du Service des ressources matérielles sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*. L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 27 319 \$ avant taxes.

**RÉSOLUTION CC : 2636/2019**

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

**SUITE, PAGE 8**

Initiales  
du président

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- d'octroyer le contrat pour la rénovation des toits en pente de l'école Le Relais à l'entreprise Chabot Construction Itée, au montant de 25 350.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. OCTROI DE CONTRAT – RÉNOVATION D'UN TOIT PLAT – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*.

Le projet consiste à la rénovation du toit plat du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 22 mars 2019, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront en mai 2019 pour se prolonger jusqu'en juin 2019.

Un tableau comparatif et la recommandation du Service des ressources matérielles sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*. L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 231 726 \$ avant taxes.

**RÉSOLUTION CC : 2637/2019**

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*;

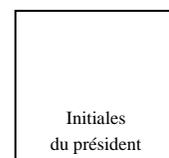
CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites lois et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

**SUITE, PAGE 9**



Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- d'octroyer le contrat pour la rénovation du toit plat du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau à l'entreprise Couvertures FP inc., au montant de 120 786.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. NOMINATION – DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT (Direction générale - Dossier de décision)**

À la suite d'un départ à la retraite d'un membre du personnel de direction d'établissement survenu en cours d'année, il fut décidé de procéder au comblement du poste par la nomination d'une personne ayant temporairement occupé cette fonction durant la présente année scolaire 2018-2019.

Cette personne, direction adjointe depuis 2004, a fait la démonstration de sa capacité à exercer ces nouvelles fonctions et a signifié son intérêt.

Ce poste a fait l'objet d'un affichage, et ce, conformément à la Politique de dotation. L'Association des cadres d'établissement a été consultée et invitée à faire un retour à la direction générale.

**RÉSOLUTION CC : 2638/2019**

CONSIDÉRANT la structure administrative actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de direction d'établissement générée par le départ à la retraite de son titulaire actuel, en cours d'année;

CONSIDÉRANT la Politique locale de gestion des cadres d'école et la Politique de dotation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale, suivant les éléments portés à la connaissance du conseil des commissaires lors de l'atelier de travail du 19 mars dernier.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

- de nommer Mme Sophie Watier à un poste régulier à temps complet de direction d'établissement à compter du 6 avril 2019.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. RÉSOLUTION – BOURSES À REMETTRE AUX CONSEILS D'ÉLÈVES**  
(M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

**RÉSOLUTION CC : 2639/2019**

CONSIDÉRANT le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que le sentiment d'appartenance de l'élève à son école est un prédicteur de persévérance scolaire et de réussite;

CONSIDÉRANT que le conseil, par son président, a fait un appel de projets visant le maintien et/ou l'amélioration du sentiment d'appartenance auprès des conseils d'élèves des écoles secondaires, de même qu'auprès d'un comité d'élèves du CFER;

CONSIDÉRANT que le 19 mars 2019, le conseil a reçu les élèves concernés pour entendre les présentations de projets;

CONSIDÉRANT que le conseil a évalué chacun des projets.

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Manon Rivard :

- que le conseil accepte de financer les projets présentés pour une somme totale de 15 000 \$, répartie comme suit :
  - 2 500 \$ à l'école Jean-Raimbault, pour le financement de certaines activités prévues dans le cadre de l'événement Raimbault-Courons;
  - 3 000 \$ au CFER, pour l'aménagement d'un local de création artistique et l'achat et l'entretien d'instruments de musique;
  - 3 500 \$ à l'école La Poudrière, pour l'amélioration du mobilier extérieur destiné à rassembler les élèves;
  - 3 500 \$ à l'école Jeanne-Mance, pour l'amélioration de la patinoire extérieure;
  - 2 500 \$ à l'école Marie-Rivier, pour l'organisation d'activités spéciales en marge de l'événement Marie-Courons.
- que les conseils d'élèves présentent une reddition de comptes au conseil des commissaires le (*ou avant le*) 30 juin 2019, selon une formule à être précisée.
- que le conseil des commissaires félicite les membres des conseils d'élèves pour leur engagement dans leur école.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. MOTION DE REMERCIEMENTS À NOUSTV** (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

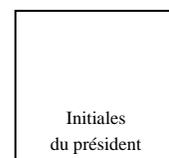
**RÉSOLUTION CC : 2640/2019**

CONSIDÉRANT la tenue, le 19 mars 2019, de l'activité « *Appartenance, leadership, réussite* », lors de laquelle les conseils d'élèves des écoles secondaires et du CFER ont pu soumettre au conseil des commissaires des projets structurants pour leur école;

CONSIDÉRANT la captation-télé de l'événement, par NousTV;

CONSIDÉRANT l'étroite collaboration des membres de l'équipe technique de NousTV dans le cadre de cette activité;

**SUITE, PAGE 11**



CONSIDÉRANT la diffusion éventuelle d'une émission spéciale portant sur cet événement.

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Guylaine Lavigne :

- de transmettre à l'équipe de NousTV les remerciements et la reconnaissance du conseil des commissaires, à la suite de l'événement « *Appartenance, leadership, réussite* ».

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MARIE-RIVIER – BOURSIERS À TECHNO-SCIENCES** (Mme Lucie Gagnon– Dossier de décision)

**RÉSOLUTION CC : 2641/2019**

CONSIDÉRANT la tenue récente de l'Expo-Sciences Hydro-Québec, pour la région Mauricie – Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que deux élèves de l'école Marie-Rivier, Jacob Dauphinais et Gabriel Lincourt, y ont présenté leur projet sur « la guitare électrique »;

CONSIDÉRANT qu'une soixantaine d'élèves de la région présentaient leur projet respectif à cette occasion;

CONSIDÉRANT que Jacob Dauphinais et Gabriel Lincourt se sont distingués en méritant des bourses, dont celle décernée par la Commission scolaire des Chênes.

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux élèves Jacob Dauphinais et Gabriel Lincourt.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉQUIPE DE BASKETBALL DE L'ÉCOLE LA POU德里ÈRE** (M. Jean-François Houle– Dossier de décision)

**RÉSOLUTION CC : 2642/2019**

CONSIDÉRANT qu'à la fin du mois de février, l'équipe masculine cadette (division 3) de basketball de l'école secondaire La Poudrière a remporté la bannière de champions régionaux du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ), division Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT que l'équipe dirigée par Simon Beaulieu, composée de joueurs de deuxième et troisième secondaires, a remporté l'or à la suite d'une victoire contre la formation de l'école La Ruche, de Magog;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par tous les membres de l'équipe et l'éthique sportive dont ils ont fait preuve.

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux membres de l'équipe masculine cadette (division 3) de basketball de l'école secondaire La Poudrière.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. MOTION DE FÉLICITATIONS – PRIX EN FRANÇAIS DE LA SSJBCQ**  
(Mme Lyne Bélanger– Dossier de décision)

**RÉSOLUTION CC : 2643/2019**

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste Centre-du-Québec (SSJBCQ) a récemment tenu la *Semaine de la langue française et de la Francophonie*;

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, les prix du *Mérite en français* ont été remis aux élèves ayant obtenu le meilleur résultat à l'examen ministériel en français de 5<sup>e</sup> secondaire;

CONSIDÉRANT qu'une des élèves figurant parmi les lauréats est Mme Rosalie Ouellet, qui fréquentait l'école secondaire Jean-Raimbault en 2017-2018.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Julie Bourassa :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil à Mme Rosalie Ouellet.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS**

Lors de sa dernière rencontre, le comité de parents de la commission scolaire a accueilli, à titre de conférencières, deux intervenantes de « Élan psychoéducation ». Leur présentation portait sur la santé mentale chez les jeunes, plus spécifiquement sur les signes de problématique et le soutien qui peut être apporté aux parents.

Les parents présents ont, à cette occasion, signifié leur intérêt pour aborder, éventuellement, la thématique de la cyberdépendance. Cette idée est à l'étude.

**19. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT**

Monsieur le président dresse un bilan des activités auxquelles il a pris part au cours des dernières semaines :

- Souper du maire
- Colloque sur le bonheur au travail
- Conférence de consensus du CTREQ
- Conférence de l'éthicien René Villemure (élu scolaire 2.0)
- Présentation au CCG du 19 mars
- Événement « *Appartenance, leadership, réussite* » avec les conseils d'élèves
- Conférence de presse de la Course des Chênes-toi – Bourret
- Commission permanente sur la mission éducative
- Rencontre (*en compagnie du directeur général*) de représentants des Forces Avenir

Monsieur Houle remercie, par ailleurs, mesdames Lucie Gagnon et Lyne Bélanger, pour leur participation à différentes activités, à titre de représentantes de la commission scolaire.

À l'invitation de sa collègue Stéphanie Lacoste, il encourage ses collègues à arborer le ruban symbolisant le *Mois de l'autisme* et à prendre connaissance de la documentation remise à chacun d'eux à cet égard.

Initiales  
du président

## **20. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le directeur général, M. Lucien Maltais, livre au conseil des informations sur différents sujets :

- Invitation du Conseil supérieur de l'éducation (présentation du projet CAR)
- Mise en place de classes modulaires (évolution du dossier)
- CCG du 19 février : appréciation de la présence du président
- Participation à la conférence de presse de la Course des Chênes-toi – Bourret
- Participation à une première rencontre du CPNCF, à titre de membre du conseil, en vue des prochaines négociations provinciales (une rencontre régionale aura lieu le 1<sup>er</sup> mai à Trois-Rivières)
- Participation au dévoilement de la nouvelle image de la région Centre-du-Québec, à la Maison de la culture de L'Avenir.

## **21. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 47, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance ordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

**Bernard Gauthier**

**Jean-François Houle**